Rapport de gestion 2001 • 2002

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Plus qu'un organisme public...
UN PARTENAIRE

Québec

103-01641/

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Nous sommes heureux de vous transmettre le *Rapport de gestion 2001-2002* du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2002. Ce rapport est le cinquième du Centre d'expertise et le premier en tant qu'agence assujettie à une Convention de performance et d'imputabilité. Il s'inscrit dans les suites à donner à cette convention en matière de reddition de comptes comme l'entend la nouvelle *Loi sur l'administration publique* adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

Le présent rapport décrit notamment le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et rend compte de l'atteinte des cibles au regard de son Plan d'action 2001-2002. De plus, il tient compte des observations faites par la Commission de l'administration publique lors de l'audition du Centre d'expertise en octobre 2001, principalement en matière de présentation d'informations financières plus complètes.

L'exercice financier 2001-2002 a surtout été marqué au plan administratif par la signature d'une Entente de gestion avec le Conseil du trésor. Par ailleurs, le Centre d'expertise a augmenté les services rendus tant au ministère qu'à sa clientèle externe.

Nous sommes fiers de souligner qu'il a aussi contribué à l'image de marque du Québec en devenant le fournisseur de matériaux de référence pour l'évaluation de la performance des laboratoires à travers le Canada et en accréditant des laboratoires au Maroc et au Chili.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement,

André Boisclair

Le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau,

Jean-François Simard

Québec, octobre 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales et à la
Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre
de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2002.

Ce rapport témoigne des réalisations du Centre d'expertise ainsi que de la performance du personnel pour atteindre ces résultats tout en maintenant la qualité des services.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La sous-ministre,

Madeleine Paulin

Québec, octobre 2002

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
Québec

Madame la Sous-Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'exercice financier couvrant la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La directrice générale,

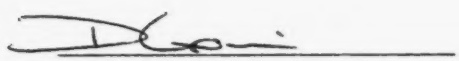

Denyse Gouin

Québec, octobre 2002

Un mot de la directrice générale

L'exercice financier 2001–2002 a été marqué par plusieurs événements dont certains ont déjà commencé à modifier les façons de faire de l'organisation.

Au plan administratif, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est officiellement devenu une agence gouvernementale en janvier dernier avec la signature de sa première Convention de performance et d'imputabilité. Par ailleurs, l'audition du Centre d'expertise par la Commission parlementaire sur l'administration publique à l'automne 2001 a suscité une réflexion importante à l'égard des outils utilisés et des modes de compilation de l'information. De plus, le rapport déposé par la Commission suggère plusieurs éléments d'amélioration qui interpelleront le Centre d'expertise au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le travail de tous les jours, les équipes du Centre d'expertise ont concentré leurs efforts afin d'offrir le meilleur service à sa clientèle. L'offre de service annuelle à la clientèle ministérielle a d'ailleurs été augmentée de 2 000 heures par rapport à l'année précédente pour atteindre un total de 100 000 heures. De plus, l'adoption de nouveaux règlements par le gouvernement a demandé un effort substantiel de développement analytique. Ce travail a aussi exigé une implication majeure du Centre d'expertise comme fournisseur de services à l'extérieur du gouvernement à titre de seul laboratoire québécois accrédité pour l'analyse des pesticides.

L'exercice qui se termine a par ailleurs mené à la ratification de deux ententes importantes. La première, entre le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la mise en œuvre d'un programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole (Norme ISO/CEI 17025) qui sera géré par le Centre d'expertise. La seconde, entre l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale et le Centre d'expertise pour la fourniture de matériaux de référence.

L'ensemble de ces dossiers confirme le leadership et la place importante qu'occupe le Centre d'expertise dans le domaine de l'analyse environnementale. Ces résultats, jumelés à ceux décrits au présent rapport de gestion, témoignent de la détermination et de l'engagement du personnel du Centre d'expertise à mener à bien sa mission et à atteindre les objectifs qu'il s'est donnés au plan d'action 2001–2002. Ces succès sont aussi possibles grâce à la collaboration et à la confiance démontrées par la clientèle et par les autorités du ministère de l'Environnement. L'ensemble du personnel du Centre d'expertise se joint à moi pour les remercier de leur appui et de leur contribution.

L'exercice qui se conclut aura également été marqué par le départ à la retraite de mon prédécesseur, Monsieur Aristide Bouchard. Je me fais donc la porte-parole de l'ensemble du personnel du Centre d'expertise pour lui témoigner notre reconnaissance pour le leadership dont il a fait preuve pendant ces nombreuses années. Sa vision contribuera pendant longtemps à inspirer l'organisation.

Denyse Gouin

CEAEQ

Déclaration de la direction

Ce document constitue le cinquième rapport annuel de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, et le premier en tant qu'agence gouvernementale. Les renseignements qu'il contient relèvent de la responsabilité de sa directrice générale.

Rappelons que la gestion courante du Centre d'expertise est assurée par cette dernière qui exerce les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2001-2002. Ces systèmes sont mis en place de façon à assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en usage au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans le présent rapport de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

L'équipe de direction

La directrice générale

Denyse Gouin

Le chef du Service de l'accréditation et coordonnateur qualité

Julien Moreault

Le chef du Service d'analyse et d'étude de la qualité du milieu

Marc Bisson

Le chef du Service du laboratoire des pollutions industrielles

Claude Laliberté

Le chef du Service des affaires corporatives et internationales

Claude Thellen

L'adjoint exécutif

Serge Noël

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre du ministère de l'Environnement
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport de gestion 2001-2002* du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ). La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du CEAEQ.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport de gestion 2001-2002* du CEAEQ nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La Direction de la vérification interne
et de l'évaluation de programme,

Benoît Boivin, MAP, FCA

Québec, septembre 2002

Table des matières

Un mot de la directrice générale i

Déclaration de la direction iii

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme v

Table des matières vii

1. Présentation de l'organisation 1

1.1 Le Centre d'expertise 1

1.2 Mission 1

1.3 Structure organisationnelle 2

1.4 Produits, services et clientèle 2

1.4.1 Produits et services 2

1.4.2 Clientèle 3

1.5 Politique de service 3

1.6 Comités consultatifs 5

1.7 Convention de performance et d'imputabilité 6

1.8 Plan stratégique 2000–2003 6

1.9 Plan d'action 2001–2002 8

2. Résultats 2001–2002 9

2.1 Ressources 9

2.1.1 Ressources budgétaires et financières 9

2.1.2 Ressources humaines 10

2.1.3 Ressources informationnelles 11

2.1.4 Ressources matérielles 11

2.2 Rendement à l'égard des objectifs de la déclaration de services aux citoyens 12

2.3 Rendement à l'égard des cibles annuelles 13

2.4 Services rendus au ministère de l'Environnement 17

CEAEQ

3. Rendement à l'égard des indicateurs de résultats 19

3.1 Indicateurs d'ordre financier 20

3.1.1 Autofinancement 20
3.1.2 Activités hors Québec et internationales 21
3.1.3 Coût de revient horaire 21

3.2 Indicateurs d'ordre technique et scientifique 22

3.2.1 Activités de développement 23
3.2.2 Rayonnement scientifique 24
3.2.3 Formation et perfectionnement 25

3.3 Autres indicateurs 26

3.3.1 Satisfaction de la clientèle 26
3.3.2 Système qualité 26

ANNEXE 1 – Organigramme 31

ANNEXE 2 – États financiers 33

CEAEQ

1. Présentation de l'organisation

1.1 Le Centre d'expertise

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (Centre d'expertise) est une agence gouvernementale du ministère de l'Environnement. Il fournit des services professionnels d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine de l'environnement.

D'abord constitué, le 13 mai 1997, en unité autonome de service à partir de la Direction des laboratoires, le Centre d'expertise fonctionne maintenant en tant qu'agence gouvernementale, conformément à la *Convention de performance et d'imputabilité* (CPI) signée en janvier 2002.

Le personnel du Centre d'expertise est actuellement localisé à trois endroits : un laboratoire situé à Laval, un autre laboratoire (Complexe scientifique) et des bureaux situés à Québec.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration publique* et la *Loi sur l'administration financière* ainsi que par les règles encadrant la gestion gouvernementale des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

1.2 Mission

« Garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources », telle est la mission du Centre d'expertise, dont la raison d'être repose sur le domaine de l'analyse environnementale. Ses principaux champs d'expertise se situent en biologie, en chimie, en écotoxicologie, en microbiologie et en système qualité. Ses principales responsabilités sont les suivantes:

- fournir des services d'analyse de laboratoire et des services d'étude adaptés aux besoins des unités administratives du Ministère, dans un souci d'efficience et d'efficacité;
- assurer l'évolution de son expertise en fonction des exigences environnementales actuelles et futures;
- exercer un rôle conseil auprès des unités administratives du Ministère et d'organismes extérieurs en matière d'analyse environnementale;
- participer à la surveillance réglementaire en reconnaissant la compétence des laboratoires privés, municipaux et institutionnels à produire une information analytique crédible et de qualité;

CEAEQ

- participer à la reconnaissance de la compétence des entreprises d'échantillonnage à fournir une expertise de qualité.

1.3 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle, reproduite à l'annexe 1, comprend quatre services, dont trois sont rattachés à la prestation de services fournie à la clientèle. Le quatrième service, dédié aux affaires corporatives et internationales, se charge de la planification et du suivi général des activités de même que des relations avec la clientèle. Il veille également à l'évolution fonctionnelle et scientifique de l'organisation.

1.4 Produits, services et clientèle

1.4.1 Produits et services

Le personnel du Centre d'expertise livre des produits et services, tout en conseillant sa clientèle dans trois champs distincts : les analyses de laboratoire, les services études et les services d'accréditation.

- ***Les analyses de laboratoire***, comprennent principalement les travaux analytiques de caractérisation et de quantification en biologie, en chimie, en microbiologie et en toxicologie environnementale. Ces analyses sont réalisées dans divers milieux environnementaux (eau, air, sol, faune et flore) et rejets (gazeux, liquides et solides). Le Centre d'expertise a la capacité d'analyser plus de 100 substances inorganiques et plus de 500 substances organiques et de réaliser une cinquantaine d'essais de type biologique et microbiologique;

- ***Les services études***, intègrent l'analyse de problématiques particulières dans un contexte de projets. Parmi ces services, citons l'expertise en écotoxicologie de même que celle en étude de terrain (pour l'analyse de l'air, des odeurs et des sols, notamment en situation d'urgence environnementale);

- ***Les services d'accréditation***, incluent la reconnaissance officielle et la vérification des systèmes qualité dans le domaine de l'analyse environnementale, la gestion du programme d'accréditation des entreprises d'échantillonnage et le développement de programmes d'accréditation (notamment celui des experts, pour appuyer les dispositions de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* ainsi que celui des laboratoires d'analyse agricole). Parmi les activités connexes, signalons la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour réaliser des comparaisons interlaboratoires.

CEAEQ

1.4.2 Clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent principalement aux clients suivants :

- plus d'une trentaine d'unités administratives du ministère de l'Environnement demandant des produits et services d'analyse de laboratoire et de services études;
- plus de soixante-dix laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés qui doivent recevoir l'autorisation nécessaire afin d'être reconnus comme laboratoire accrédité par le ministre de l'Environnement;
- les entreprises qui font des activités d'échantillonnage;
- les autres ministères, les institutions, les municipalités et les industries qui ont recours à des services spécialisés non dispensés par l'entreprise privée.

Le Centre d'expertise offre également des services à l'échelle internationale, soit directement ou par l'entremise de CSI Environnement, une coopérative de solidarité qui regroupe des entreprises québécoises qui travaillent dans le domaine de l'environnement.

1.5 Politique de service

La politique qualité du Centre d'expertise

L'équipe de direction et le personnel du Centre d'expertise adhèrent aux principes d'amélioration continue de la qualité. Depuis 1998, le Centre d'expertise s'est doté d'un système qualité basé sur des normes reconnues à l'échelle internationale. À la base de ce système qualité, la politique qualité et les objectifs qui s'y rattachent, visent à satisfaire sa clientèle. Pour ce faire, le Centre d'expertise lui livre en temps utile les divers produits et services convenus, conformes aux exigences préétablies de qualité et de production. Un coordonnateur qualité, sous l'autorité directe de la directrice générale du Centre d'expertise, veille à la qualité des produits et services livrés.

La politique qualité implique l'ensemble du personnel. La direction prend donc les moyens nécessaires pour que chaque employé prenne connaissance du système qualité et en applique les principes afin de contribuer sur une base continue à l'amélioration du service à la clientèle. Ce système qualité encadre les activités analytiques par l'application de prescriptions intégrées dans 10 procédures et 27 instructions de travail spécifiques. Cette documentation a pour objectif d'assurer la maîtrise des processus et le contrôle des activités. De plus, afin de garantir l'impartialité et d'éviter les conflits d'intérêts, les personnes impliquées dans les activités de gestion et d'audits d'accréditation doivent signer des affirmations de discrétion et des déclarations d'indépendance.

L'application de ces éléments est une démarche unique au ministère de l'Environnement. Elle permet d'offrir des services rigoureux et standardisés.

CEAEQ

Par ailleurs, l'information obtenue par les activités du Centre d'expertise est utilisée selon les dispositions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Les laboratoires du Centre d'expertise sont accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) pour les analyses de laboratoire, selon les prescriptions ISO/CEI Guide 25 (1990). Au cours de la dernière année, le CCN a effectué les audits de vérification prévus par l'accréditation. Ces audits ont été faits sur la base de la nouvelle Norme ISO/CEI 17025 (1999) qui remplace désormais le Guide 25. À la suite des audits et du dépôt du rapport de corrections associé, le dossier du Centre d'expertise a été jugé conforme aux prescriptions de la nouvelle norme. Les laboratoires du Centre d'expertise sont en attente des documents officiels confirmant leurs homologations.

La gestion des programmes d'accréditation (laboratoires et échantillonnage) s'appuie sur les exigences du Guide ISO/CEI 58 (1992), tandis que les exigences décrites dans le Guide ISO/CEI 43 (1996) encadrent les activités du Centre d'expertise en matière d'évaluation de la performance des laboratoires accrédités. La production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document ILAC-G12–2000 : « *Guidelines for the requirements for the competence of reference materials producers* » et la réalisation des évaluations de la performance, le document ILAC-G13–2000 : « *Guidelines for the requirements for the competence of providers of proficiency testing schemes* ».

La Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise adhère aux objectifs de la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère de l'Environnement du Québec. De ce fait, il veut offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables. De façon concrète, chaque membre de l'organisation s'engage à la fois collectivement et individuellement à maintenir et à améliorer sur une base continue la qualité des services dispensés aux citoyens.

La gestion des plaintes

Depuis 1997, le Centre d'expertise doit se conformer à une procédure au sein de son système qualité (ISO/CEI Guide 25) concernant la gestion des plaintes (document PQ-03). Cette procédure décrit une plainte comme suit :

> *L'expression de l'insatisfaction d'un client ou d'un tiers concernant un service, lorsque la qualité de ce service est inférieure aux critères convenus ou anticipés, ou encore dans la façon dont le service aurait été dispensé.*
>
> *Au sens de la procédure, tout différend exprimé verbalement ou par écrit aux autorités du Centre d'expertise ou du gouvernement concernant un service rendu par le Centre d'expertise, est considéré comme une plainte.*

Tout différend relativement à un service qui n'aurait pas été formellement porté à l'attention des autorités du Centre d'expertise ou du gouvernement, soit verbalement ou par écrit, mais qui aurait été résolu à la satisfaction du client à la suite d'une intervention directe de sa part auprès du responsable de la prestation, n'est pas considéré comme une plainte.

La tarification des services

Les services offerts au Ministère sont planifiés sur une base annuelle, de concert avec le Comité des priorités. Ce dernier détermine l'allocation des heures d'analyse de laboratoire et des heures d'expertise analytique, en fonction des priorités et des ressources. Le *Recueil des temps d'analyses de laboratoires (1996)* pour les analyses courantes permet de planifier le temps nécessaire pour offrir des services qui répondent à ces besoins. Les services demandés qui excèdent l'offre annuelle sont facturés aux unités ministérielles selon les ententes convenues.

Pour la clientèle externe, le coût des activités prévues aux programmes d'accréditation du Ministère est spécifié dans les documents intitulés « *Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale* » (PALAE) et « *Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental* » (PAEE). Le *Catalogue des matériaux de référence* précise le coût de cette catégorie de produits commercialisés. Ces trois documents sont disponibles en version électronique dans les pages Internet du Centre d'expertise[1].

Finalement, le coût des autres prestations de services est établi par projet.

1.6 Comités consultatifs

Comme il est indiqué dans la *Convention de performance et d'imputabilité* du Centre d'expertise, la directrice générale peut s'appuyer sur un comité consultatif pour la conseiller sur les orientations envisagées et le réalisme des objectifs visés. Ce comité peut également contribuer aux mécanismes dont se dote l'agence pour connaître les attentes de sa clientèle par rapport aux produits et services.

Le Centre d'expertise est supporté par trois comités impliquant des partenaires ministériels et externes au Ministère, ceci afin d'enrichir sa réflexion face à la diversité et à la spécificité de plusieurs de ses mandats :

1) Le **Comité des priorités relatives à l'expertise analytique** est composé des sous-ministres adjoints, de la dirigeante du Centre d'expertise et d'un secrétaire. Ce comité approuve l'allocation annuelle des services dispensés par le Centre d'expertise aux unités

[1] L'adresse du site est : www.menv.gouv.qc.ca/ceaeq

CEAEQ

administratives du Ministère. Il peut proposer à la sous-ministre des enjeux et des orientations en matière d'analyse environnementale;

2) Le **Comité d'accréditation**, composé de sept personnes dont quatre représentants d'organismes externes et trois représentants du Centre d'expertise, formule des recommandations au Ministre en matière d'accréditation des laboratoires. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement ou le retrait des différents domaines d'accréditation;

3) Le **Comité scientifique** doit être formé au cours de l'exercice financier 2002–2003, afin de veiller aux orientations en matière de développement technique et scientifique dans le domaine de l'analyse environnementale. Il doit tenir compte des orientations stratégiques du Centre d'expertise et du Ministère.

1.7 Convention de performance et d'imputabilité

La Convention de performance et d'imputabilité, outil prévu à la *Loi sur l'administration publique*, met l'accent sur la priorité accordée à la qualité des services aux citoyens, sur l'atteinte des résultats, sur le respect du principe de transparence et sur une imputabilité accrue devant l'Assemblée nationale.

Cette convention définit le nouveau cadre de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle précise les allègements négociés avec le Ministère ainsi que ceux accordés par le Conseil du trésor dans le cadre de l'Entente de gestion convenue entre celui-ci et le ministre responsable de l'agence. Elle comporte également les ententes de service conclues avec les unités de gestion administrative du ministère de l'Environnement, pour les services d'appoint dont bénéficiera le Centre d'expertise.

De plus, elle précise les huit indicateurs utilisés par le Centre d'expertise pour rendre des comptes. Ces indicateurs ont été fixés afin de permettre le suivi temporel du taux d'autofinancement, du pourcentage des revenus provenant des activités internationales, du coût de revient horaire, des efforts consacrés aux cibles stratégiques (développement, formation et perfectionnement, rayonnement scientifique) ainsi que du taux de satisfaction de la clientèle et du maintien des homologations ISO.

Ces dispositions, tout en accroissant l'autonomie du Centre d'expertise, sont assorties d'obligations plus grandes en matière de reddition de comptes. Dans ce contexte, la CPI devient un élément clé dans la gestion de l'organisation tout en facilitant la mise en œuvre des efforts pour une meilleure qualité des services à la clientèle.

1.8 Plan stratégique 2000–2003

Pour la période 2000–2003, le plan stratégique du ministère de l'Environnement est défini en fonction de cinq enjeux majeurs : la prestation de services aux citoyens, la gestion de l'eau, les

CEAEQ

changements climatiques et les autres problématiques atmosphériques, la conservation de la diversité biologique et la promotion du développement durable. Le Centre d'expertise contribue activement à l'ensemble de ces enjeux en fournissant, en temps utile, l'expertise analytique nécessaire à la réalisation des objectifs.

Par ailleurs, le plan stratégique du Centre d'expertise s'articule autour de deux enjeux propres à l'organisation et reconnus comme prioritaires. Ces deux enjeux sont soutenus par sept orientations stratégiques.

Enjeu 1 Être un centre d'expertise de haut calibre, performant, proactif et axé sur les besoins de sa clientèle

Axe 1.1 Profil de l'organisation

Orientation 1
Améliorer la qualité des prestations du Centre d'expertise

Orientation 2
Stimuler le rayonnement scientifique et augmenter la visibilité du Centre d'expertise

Orientation 3
Optimiser la gestion financière et budgétaire du Centre d'expertise

Axe 1.2 Compétences techniques et scientifiques de l'organisation

Orientation 4
Assurer l'évolution de l'expertise scientifique à l'égard des problématiques et des enjeux ministériels

Orientation 5
Raffiner nos outils analytiques pour mieux répondre aux besoins d'information sur les incidences des contaminations

Enjeu 2 Être un acteur de premier plan dans le marché de l'environnement

Orientation 6
Être un collaborateur essentiel auprès des clients et des partenaires dans l'accomplissement de leurs mandats

CEAEQ

Orientation 7
Être un catalyseur de l'exportation internationale du savoir-faire québécois en matière d'environnement

Le Centre d'expertise entend aussi mobiliser ses efforts pour être en mesure de toujours mieux répondre à sa mission et à ses engagements. Il entend également poursuivre la formation et le perfectionnement de son personnel pour lui permettre de mieux relever les défis techniques et organisationnels qui se présentent.

1.9 Plan d'action 2001–2002

Afin de répondre aux enjeux du plan stratégique 2000–2003 du Centre d'expertise, des plans d'action annuels sont élaborés. Chacun de ces plans prévoit l'atteinte de cibles spécifiques qui assurent la progression vers l'atteinte des objectifs visés, au terme des trois années. Cette gradation permet d'ajuster au besoin les actions annuelles, en fonction du degré d'atteinte des objectifs fixés l'année précédente.

Ainsi, en 2000–2001, les efforts ont été centrés sur le profil de l'organisation (une meilleure communication avec la clientèle, l'amélioration des délais de prestation de services, la modernisation des outils informatiques, l'ajustement des modes de fonctionnement, la mise à niveau du programme d'accréditation de laboratoires aux nouvelles exigences internationales, une meilleure maîtrise des ressources), sur les compétences techniques et scientifiques (l'élaboration d'un plan de développement technique et scientifique) et le marché international (l'implantation d'un service des affaires corporatives et internationales, la participation accrue sur la scène internationale).

En tenant compte des résultats de l'exercice précédent, sept cibles ont été déterminées en 2001–2002 afin de mieux répondre aux orientations stratégiques :

Cible 1	Convenir de délais de livraison pour les certificats d'analyse de laboratoire avec la clientèle ministérielle
Cible 2	Consolider la gestion intégrée des données de laboratoire
Cible 3	Améliorer la productivité du Centre d'expertise à l'égard des services à la clientèle
Cible 4	Mettre en œuvre le plan de développement du Centre d'expertise
Cible 5	Accroître les créneaux d'accréditation pour mieux servir le Ministère
Cible 6	Assurer une contribution plus déterminante dans les problématiques environnementales au Ministère
Cible 7	Développer le marché d'affaires du Centre d'expertise à l'échelle internationale

CEAEQ

2. Résultats 2001–2002

2.1 Ressources

Cette partie présente de façon plus générale les ressources prévues en début d'exercice et celles utilisées par le Centre d'expertise en 2001–2002 ; elle fait également état des allègements utilisés au cours de l'exercice.

À titre de dirigeante d'une agence gouvernementale, la directrice générale du Centre d'expertise bénéficie de certains pouvoirs particuliers d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles, informationnelles et en matière contractuelle. Ces allègements, inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité convenue entre le ministre, la sous-ministre et la directrice générale, assurent au Centre d'expertise la flexibilité d'action nécessaire à sa gestion quotidienne.

Les allègements concernent, entre autres, la gestion par crédit au net pour ses activités d'accréditation, le report annuel des crédits non utilisés et la possibilité de recruter des employés occasionnels dans les classes d'emplois spécialisés de technicien de laboratoire et de spécialiste en sciences physiques. La directrice générale se voit également confier l'autorisation : de signer des ententes avec des organismes privés ou parapublics, d'éditer des documents scientifiques et corporatifs et d'agir comme répondant local auprès de Placement étudiant du Québec ainsi qu'auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'accès au système de gestion des listes de déclaration d'aptitudes[1].

2.1.1 Ressources budgétaires et financières

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec présente pour la première fois dans son rapport de gestion des états financiers détaillés. Cette information qui se retrouve à l'annexe 2, livre un portrait plus complet des aspects financiers et devrait répondre aux recommandations du Huitième rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique (décembre 2001).

En début d'année financière 2001–2002, les crédits alloués au Centre d'expertise s'établissaient à 4 878 900 dollars pour la rémunération. En cours d'année, des crédits supplémentaires de 501 900 dollars lui ont été transférés pour les opérations courantes, dont 93 900 dollars pour la rémunération et 408 000 dollars en ajustement de dépenses de fonctionnement. En fin d'année, un solde de 150 000 dollars a été reporté à l'exercice 2002-2003, conformément à l'allègement alloué au Centre d'expertise, ce qui laisse un montant de 5 230 800 dollars pour la réalisation des opérations courantes.

(1) Pour plus de détails concernant les allègements, consulter la Convention de performance et d'imputabilité.

Pour la gestion du programme d'échantillonnage de l'eau de puits individuels ou de petits réseaux, le Ministère a octroyé un crédit additionnel de 365 000 dollars.

Les revenus autonomes, qui servent au calcul du taux d'autofinancement, sont constitués des revenus liés aux prestations de services de 2 176 900 dollars auxquels s'ajoutent 81 900 dollars en transfert de crédits pour des projets spéciaux. Ces revenus représentent une augmentation de 37 % par rapport au dernier exercice. Ils permettent de défrayer les dépenses de fonctionnement et l'engagement du personnel étudiant et occasionnel. Les frais associés aux contrats pour l'analyse de l'eau potable des régions du Nord-du-Québec et de la Basse-Côte-Nord, de même que les dépenses pour les contrats de suivi des eaux de baignade (Programme Environnement-Plage) ont aussi été financés à même ces revenus.

Globalement, les résultats financiers démontrent une augmentation des produits de près de 1,4 million de dollars comparativement à l'exercice précédent. Un montant de plus de 700 000 dollars provient de l'augmentation des contributions du gouvernement du Québec et une somme de plus de 700 000 dollars est attribuable à une hausse des revenus associés aux prestations de services.

L'augmentation des revenus issus des prestations de services peut être qualifiée d'exceptionnelle et découle principalement de la mise en application en juin 2001, du nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Par ailleurs, il est important de souligner que l'apport de ces revenus supplémentaires aura contribué du même coup à des dépenses additionnelles en ressources humaines d'appoint et en frais de fonctionnement. En fait, les charges globales du Centre d'expertise ont augmenté de 920 400 dollars par rapport à 2000–2001. Des hausses de la masse salariale et des coûts de fonctionnement plus élevés expliquent principalement l'augmentation des dépenses.

En plus de ces dépenses, le Centre d'expertise doit verser au Fonds consolidé les revenus issus de l'accréditation des laboratoires québécois. En 2001-2002, 350 000 dollars ont ainsi été envoyés au Fonds consolidé du revenu.

Depuis quelques années, les crédits ministériels ne suffisent pas à couvrir les coûts d'opération et la rentabilité du Centre d'expertise passe par une obligation de financement à même les revenus issus des prestations de services.

2.1.2 Ressources humaines

Le Centre d'expertise s'est vu octroyer pour 2001–2002, une enveloppe de 109 équivalents à temps complet[1] (ETC) réguliers. Toutefois, l'organisation ne comptait que 88,5 ETC réguliers pour l'exercice. En plus, du personnel occasionnel a été embauché pour un total de 13,4 ETC.

(1) L'équivalent à temps complet est défini comme une année personne rémunérée, excluant essentiellement la rémunération du temps supplémentaire et des primes.

Enfin, pendant la période estivale, des étudiants ont été recrutés pour l'équivalent de 13,4 autres ETC. Par conséquent, l'effectif total du Centre d'expertise a atteint 115,3 ETC en 2001–2002. Il faut rappeler que le Centre d'expertise est autorisé par entente de gestion à augmenter son effectif total sous réserve du respect de son effectif régulier et de ses disponibilités budgétaires.

Environ la moitié des employés occasionnels embauchés en 2001–2002 étaient, soit des employés saisonniers sur liste de rappel, soit des personnes recrutées à partir de listes de déclaration d'aptitudes. Pour l'autre moitié, les gestionnaires du Centre d'expertise ont pu recruter des employés dans les classes d'emplois de technicien de laboratoire et de spécialiste en sciences physiques, en recourant à l'allègement relatif aux emplois spécialisés.

2.1.3 Ressources informationnelles

Le Centre d'expertise dispose d'équipements informatiques utilisés tant pour le contrôle et l'acquisition de données provenant de ses équipements analytiques que pour des postes de travail pour son personnel. Selon le plus récent décompte, 172 ordinateurs sont en service dans l'organisation. Des logiciels spécialisés associés aux équipements de mesure, un logiciel pour la gestion intégrée des données de laboratoire (système en voie de remplacement par un système plus performant) et des logiciels d'usage courant complètent le tableau. Au cours de l'exercice, le Centre d'expertise a investi près de 80 000 dollars pour la mise à niveau d'une partie de son parc informatique.

2.1.4 Ressources matérielles

Le Centre d'expertise agit à titre de centre spécialisé dans le secteur de l'analyse environnementale. Il bénéficie donc d'un parc instrumental important. Depuis une vingtaine d'années, il s'est porté acquéreur d'équipements dont la valeur atteint plus de 12 millions de dollars. Des instruments de laboratoire parfois sophistiqués et des unités mobiles capables d'intervenir sur les lieux lors d'une situation d'urgence environnementale, constituent l'essentiel de ce parc. Durant l'exercice 2001–2002, le Centre d'expertise a investi environ 220 000 dollars essentiellement pour remplacer certains équipements désuets.

2.2 Rendement à l'égard des objectifs de la déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise a activement contribué au cours de l'exercice 2001–2002 aux travaux du groupe de travail sur la déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement et à l'atteinte des objectifs fixés. De plus, des réunions de services ont été menées afin d'informer et de sensibiliser le personnel aux engagements de la déclaration, notamment en ce qui a trait à la gestion adéquate des boîtes vocales et des annonces de messagerie. La déclaration de services est maintenant affichée dans chacun des lieux de travail. Parallèlement, des présentations sommaires du Plan stratégique 2000–2003 du Ministère (mise à jour de janvier 2001) ont été faites.

Sur une base quotidienne, le Centre d'expertise a assuré la présence de répondants locaux aux demandes de renseignements ainsi qu'à la prise d'appels téléphoniques durant les heures d'ouverture et l'implantation de mécanismes de transfert d'appels en cas d'absences.

Pour l'exercice 2001–2002, notons qu'une activité d'évaluation a été menée auprès de l'ensemble des unités du Ministère. Cette activité avait pour but de mesurer, par voie de sondage de type « client fantôme », le respect de deux objectifs de la déclaration de services aux citoyens. En ce qui concerne le Centre d'expertise, l'évaluation de l'objectif 3[1] a permis de démontrer que 85,7 % des appels logés ont été retournés à l'intérieur du délai fixé. En ce qui a trait à l'évaluation de l'objectif 4[2], les résultats obtenus démontrent que 100 % des appels logés ont permis de parler, en tout temps, avec un intervenant.

En soutien à la mise en œuvre de l'objectif 5[3], sept répondants de l'organisation ont participé à la formation ministérielle concernant le système informatisé de suivi du courrier (suivi de la correspondance sur le Web).

Gestion des plaintes

Pour l'exercice 2001–2002, aucune action n'a été entreprise en vertu des dispositions prévues à cette procédure. C'est donc dire qu'aucune plainte n'a été reçue concernant les prestations de services fournies par le Centre d'expertise.

En raison de la mise en œuvre par le ministère de l'Environnement d'une nouvelle procédure pour la gestion des plaintes, le Centre d'expertise devra ajuster sa procédure à celle du Ministère. Cette démarche sera effectuée au cours de l'année 2002–2003.

(1) L'objectif 3 concerne l'engagement à rappeler un intervenant dans un délai d'un jour ouvrable lorsque ce dernier laisse un message dans une boîte vocale.

(2) L'objectif 4 concerne l'engagement à offrir de parler à une personne si l'intervenant le désire lors d'un appel effectué aux heures d'ouverture des bureaux.

(3) L'objectif 5 concerne l'engagement à faire parvenir un accusé de réception ou une réponse dans les cinq jours ouvrables suivant la réception d'une correspondance postale qui demande un traitement.

2.3 Rendement à l'égard des cibles annuelles

Pour l'exercice 2001–2002, le plan d'action du Centre d'expertise s'agençait autour de sept cibles rattachées aux deux enjeux déterminés au Plan stratégique 2000–2003. Les résultats atteints sont présentés ci-dessous.

Cible 1 ***CONVENIR DE DÉLAIS DE LIVRAISON POUR LES CERTIFICATS D'ANALYSE DE LABORATOIRE AVEC LA CLIENTÈLE MINISTÉRIELLE***

L'objectif fixé en début d'exercice, concernant la livraison des résultats d'analyse de laboratoire, a été difficile à respecter.

Tout d'abord, pour l'ensemble des deux laboratoires, l'objectif était d'émettre 80 % des certificats d'analyse dans un délai de 30 jours. Selon les données disponibles, les résultats n'atteignent que partiellement cet objectif et sont de l'ordre de 49 % pour le Service d'analyse et d'étude de la qualité du milieu et de 38 % pour le Service du laboratoire des pollutions industrielles.

Ces résultats s'expliquent en partie par des demandes de mise en priorité d'échantillons, provenant des unités ministérielles, qui affectent grandement la planification et qui entraînent des reports fréquents d'échéanciers. Pour l'exercice 2001–2002, il est estimé que 12 145 heures d'analyse de laboratoire ont fait l'objet d'une mise en priorité; ce qui équivaut à 20 % des heures d'expertise de laboratoire offertes aux unités ministérielles.

Cette cible visait par ailleurs à ratifier trois ententes de service avec des unités du Ministère. Une seule entente a été convenue. Elle représente toutefois près de 40 % des analyses de laboratoire effectuées par le Centre d'expertise. Il est important de préciser qu'à l'intérieur de cette entente, près de 80 % des délais fixés ont été respectés par les deux laboratoires. De ce fait, cette entente apparaît satisfaisante malgré le fait que l'objectif n'ait pu être atteint.

En marge des projets planifiés, le Centre d'expertise a conclu des ententes spécifiques avec les unités administratives du Ministère pour la réalisation de projets spéciaux (ex. : pour le suivi et la caractérisation de sites orphelins et pour le suivi d'écosystèmes spécifiques). Ces ententes auront permis de cerner davantage les besoins du client et de fixer des délais réalistes et adéquats.

À la lumière de ces constats, il est jugé inapproprié, compte tenu de la diversité des demandes d'analyses réalisées dans le contexte réglementaire, de fixer un délai généralisé de 30 jours pour la globalité des analyses. Toutefois, les résultats obtenus pour les projets qui ont fait l'objet d'une entente spécifique avec une unité cliente, indiquent le respect beaucoup plus régulier des délais convenus.

Le sondage de satisfaction prévu au prochain exercice, nous renseignera probablement sur la satisfaction des utilisateurs face aux nouvelles mesures qui ont été prises.

Cible 2 ***CONSOLIDER LA GESTION INTÉGRÉE DES DONNÉES DE LABORATOIRE***

En 2000–2001, le Centre d'expertise a procédé à l'achat d'un nouveau progiciel de gestion de données de laboratoire en remplacement du système en place depuis 1986-1987. Ce système (LIMS - Laboratory Information Management System) a pour principale fonction d'assurer le suivi de l'information liée au fonctionnement général des activités (laboratoire et administration).

L'objectif de cette année était d'évaluer des systèmes informatisés complémentaires pour la saisie automatique, la manipulation et la transmission des données analytiques dans le but d'en améliorer leur traitement scientifique (SDMS – Scientific Data Management System). La principale fonction de cet outil est de favoriser la collecte de données, le stockage et la gestion à partir des données opérationnelles et instrumentales d'un laboratoire (données brutes).

Un seul système était disponible sur le marché et il a fait l'objet d'un essai. Ce système, quoique très pertinent et utile, s'avère onéreux dans le contexte financier actuel de l'organisation ; il a été convenu de reporter l'acquisition d'un tel système.

Cible 3 ***AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DU CENTRE D'EXPERTISE À L'ÉGARD DES SERVICES À LA CLIENTÈLE***

Au cours de cet exercice, le Centre d'expertise souhaitait améliorer de 5 % la productivité concernant les services à la clientèle. Pour ce faire, une analyse des étapes de réalisation devait être faite afin de déterminer les éléments prioritaires à améliorer; une série de mesures devait être mise de l'avant pour permettre une utilisation optimale des ressources.

En fonction des données recueillies, l'amélioration de la productivité est de 15 % au Service du laboratoire des pollutions industrielles et de 13 % au Service d'analyse et d'étude de la qualité du milieu. Ces résultats sont donc supérieurs à l'objectif fixé de 5 %; ils démontrent bien que les ajustements effectués sont bénéfiques pour l'organisation. Le prochain exercice permettra sûrement de confirmer la pertinence des mesures prises.

Notons parmi les éléments d'amélioration mis de l'avant : l'ajustement d'horaires de travail et du suivi périodique des activités, la planification des séquences de traitement des échantillons et la réorganisation du travail pour limiter le recours à du personnel technique dans les tâches administratives, le transfert d'activités de saisie des données vers les équipes techniques, l'amélioration de la polyvalence du personnel technique, l'acquisition d'équipements visant l'optimisation du traitement des échantillons, l'utilisation optimale des appareils et l'amélioration des méthodes d'analyse.

Cible 4 ***METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE D'EXPERTISE***

Plusieurs actions ont contribué à la mise en œuvre du plan de développement technique et scientifique 2001–2004 (PDTS) du Centre d'expertise. Dans un premier temps, les objectifs poursuivis par ce plan ont été présentés en mai 2001 durant un des ateliers de la programmation 2001–2002 des rencontres scientifiques du Ministère. Par la suite, un atelier de clarification avec les coordonnateurs de projets du Centre d'expertise a été réalisé au mois de novembre 2001. Cette activité aura permis aux intervenants (direction et coordonnateurs) d'échanger sur les opportunités et les difficultés des projets de développement.

Au plan administratif, les modalités de mise en œuvre du PDTS ont été approuvées par le Comité de direction. Ainsi, un Comité de coordination assurera le suivi interne des activités et favorisera les démarches nécessaires à la réalisation de cet important chantier.

Des difficultés ont fait que le lancement du PDTS au Ministère a été reporté à l'exercice financier 2002–2003. L'activité est déjà inscrite à la programmation 2002–2003 des rencontres scientifiques du Ministère.

Cible 5 ***ACCROÎTRE LES CRÉNEAUX D'ACCRÉDITATION POUR MIEUX SERVIR LE MINISTÈRE***

Les travaux liés à cette cible portaient principalement sur la mise en œuvre du programme d'accréditation des laboratoires agricoles, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Les ententes officielles ont été ratifiées et le programme sera mis en œuvre au cours de l'année 2002. Ce programme vise la reconnaissance sur le territoire québécois de laboratoires aptes à réaliser les analyses requises pour le suivi de la fertilité des champs et éventuellement pour l'application de divers volets du *Règlement sur les exploitations agricoles*.

Finalement, en ce qui concerne l'élargissement de la portée du programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental, des discussions ont eu lieu avec les représentants d'unités clientes du Ministère pour analyser les besoins concernant les sédiments, les matières résiduelles fertilisantes ainsi que l'eau potable. Les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice, en fonction des capacités techniques de mener à terme les dossiers.

Cible 6 ***ASSURER UNE CONTRIBUTION PLUS DÉTERMINANTE DANS LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES AU MINISTÈRE***

Au cours de l'exercice, un inventaire des comités et des groupes de travail au sein desquels siège le Centre d'expertise a permis de dénombrer un total de 53 comités, dont 32 comités ministériels et 21 comités externes. Des 32 comités ministériels, 17 sont de nature administrative et 15 portent sur des aspects techniques, alors que 6 comités externes sont de nature administrative et 15 de nature technique. Face à la cible déterminée en début d'exercice, il a été jugé que l'implication du Centre d'expertise face au Ministère est

CEAEQ

actuellement satisfaisante. Les efforts devraient porter davantage sur une cohésion dans les interventions et une diffusion de l'information vers les divers intervenants pertinents à l'interne.

Dans ce contexte, il a été convenu de participer aux travaux de trois tables sectorielles ministérielles : le secteur agricole, le secteur industriel et finalement la table des secteurs municipal, hydrique et naturel. Il est à noter que le Centre d'expertise contribue déjà depuis quelques années aux travaux de la table du secteur Urgence-Environnement.

Parallèlement, les objectifs fixés pour la préparation des sessions de formation, des feuillets techniques et des communications scientifiques ont été atteints, voire dépassés. Citons le document portant sur les modes de prélèvement et de conservation des échantillons relatifs au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et la série de 48 fiches concernant les paramètres d'exposition pour les oiseaux et les mammifères, en support à l'évaluation des risques pour les terrains contaminés. En terme de communications, soulignons les trois allocutions préparées pour la programmation 2001–2002 des rencontres scientifiques du Ministère ainsi que les diverses présentations de rapports et d'activités proposées à plusieurs unités sectorielles.

Finalement, en ce qui a trait à la formation, indiquons que le personnel a effectué six sessions pour les unités administratives du Ministère. Les thématiques abordées portaient sur l'application des tests de toxicité et la mesure de la toxicité (2 groupes), l'analyse des métaux à l'état de trace à l'aide de dialyseurs, l'interprétation des résultats d'analyse, les déversements pétroliers, les détecteurs multigaz et les guides d'échantillonnage.

En complément, comme à chaque année, le personnel du Centre d'expertise a contribué à la formation des échantillonneurs engagés par le ministère de l'Environnement pour la campagne de surveillance estivale associée au Programme Environnement-Plage.

Par ailleurs, citons comme dossier ministériel majeur, la mise en œuvre de la campagne d'échantillonnage de puits individuels ou de petits réseaux sur l'ensemble du territoire québécois. Le Centre d'expertise y a contribué de manière marquée, en assurant la négociation avec le réseau de laboratoires québécois pour la réalisation des analyses souhaitées et la gestion de la distribution des trousses d'échantillonnage aux citoyens. Au total, près de 34 000 trousses ont été acheminées à des demandeurs.

Cible 7 *DÉVELOPPER LE MARCHÉ D'AFFAIRES DU CENTRE D'EXPERTISE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE*

Au cours de l'exercice 2001–2002, le Centre d'expertise a maintenu sa contribution à titre de membre de CSI Environnement. Son personnel a donc été impliqué pour permettre l'essor de la démarche d'affaires de cette coopérative. Il a aussi tissé des liens d'affaires et collaboré avec des organismes à l'échelle internationale.

Citons entre autres les démarches effectuées auprès de l'Agence canadienne de développement international, pour un projet au Paraguay, en collaboration avec Géomar-MI et le Centre de recherche et de développement en agroenvironnement. Une offre de service a

aussi été déposée auprès de la Banque mondiale pour un projet de renforcement des capacités analytiques en Bolivie. Par ailleurs, le Centre d'expertise poursuit ses travaux déjà entrepris au Chili pour l'accréditation des laboratoires du *Centro del medio ambiente* (CENMA).

Parallèlement à ces actions, le Centre d'expertise a continué son développement à l'extérieur du Québec. C'est ainsi que les efforts déployés ont permis la ratification d'une entente contractuelle avec l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE). Cette entente, valide jusqu'en 2004, consacre le Centre d'expertise comme fournisseur de matériaux de référence pour des évaluations de performance auprès des laboratoires qui analysent des pesticides. De plus, notons que l'ACLAE a renouvelé en 2001, l'entente pour la fourniture de matériaux de référence dans le domaine de l'analyse microbiologique de l'eau et ce, pour trois ans.

Finalement, en ce qui a trait à la stratégie de développement des affaires du Centre d'expertise, les divers outils de promotion de l'organisation ont été revus et adaptés. Ces outils respectent également le nouveau Programme d'identification visuel du gouvernement du Québec. L'élaboration prévue d'un plan d'affaires mieux ciblé a été cependant reportée. Toutefois, un système de veille des projets internationaux a été mis en place afin d'identifier et de suivre les projets d'intérêt pour le Centre d'expertise.

2.4 Services rendus au ministère de l'Environnement

En début d'exercice, le Centre d'expertise convenait avec la sous-ministre, et ce en fonction des ressources disponibles, d'une prestation de services de 100 000 heures. Elles sont réparties en 75 500 heures d'expertises de laboratoire, de services études et expertises diverses offertes aux unités clientes ministérielles et 24 500 heures pour la gestion des programmes d'accréditation. Ceci représente une augmentation de 2 000 heures par rapport à l'exercice précédent.

La prestation totale rendue au Ministère se situe à 102 907 heures, dont 1 139 heures d'analyses de laboratoire ont été facturées aux unités ministérielles en conformité avec l'entente de service.

CEAEQ

3. Rendement à l'égard des indicateurs de résultats

Pour 2001–2002, les résultats obtenus concernant les huit indicateurs décrits à l'intérieur de la Convention de performance et d'imputabilité sont présentés au tableau suivant.

	INDICATEUR	CIBLE 2001–2002	RÉSULTAT 2001–2002	
	AUTOFINANCEMENT			
	Proportion des revenus par rapport aux dépenses			☺
1 -	Pourcentage des revenus du Centre d'expertise	**15,0**	**21,6**	
	ACTIVITÉS HORS QUÉBEC ET INTERNATIONALES			
	Proportion des revenus se rapportant à des activités internationales (en référence aux revenus générés en 1999–2000)			☺
2 -	Pourcentage des revenus provenant des activités internationales	**10,0**	**9,3**	
	COÛT DE REVIENT HORAIRE			
	Prix de revient des services par rapport aux heures qui y sont consacrées			☺
3 -	Coût de revient horaire du Centre d'expertise	**SUIVI**	**85,67 $**	
	COÛT DE REVIENT HORAIRE PAR PRODUIT OU SERVICE			
	Prix de revient lié à un produit ou service par rapport aux heures qui y sont consacrées			
3a -	**COÛT DE REVIENT HORAIRE POUR LES ANALYSES DE LABORATOIRE**	Suivi	82,57 $	☺
3b -	**COÛT DE REVIENT HORAIRE POUR LES SERVICES ÉTUDES**	Suivi	106,95 $	☺
3c -	**COÛT DE REVIENT HORAIRE POUR L'ACCRÉDITATION**	Suivi	86,99 $	☺
	ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT			
	Proportion des heures productives qui sont utilisées pour le développement technique et scientifique			☺
4 -	Pourcentage de développement au Centre d'expertise	**7,0**	**10,42**	
	RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE			
	Proportion des activités de développement avec communications scientifiques			☹
5 -	Pourcentage des projets avec communications scientifiques	**70,0**	**55,00**	
	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT			
	Proportion des heures productives utilisées pour la formation et le perfectionnement du personnel permanent			☺
6 -	Pourcentage d'activités de formation et de perfectionnement	**3,0**	**3,01**	
	SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE			
	Indice variant de 0 à 10 établi tous les deux ans à partir d'un sondage effectué auprès de la clientèle			---
7 -	Taux de satisfaction	---	**N. A.**	
	SYSTÈME QUALITÉ			
	Maintien et évolution du système qualité du Centre d'expertise *en fonction des exigences internationales ISO*			☺
8 -	Maintien des homologations ISO	**MAINTIEN**	**MAINTIEN**	

CEAEQ

3. *Rendement à l'égard des indicateurs de résultats*

Pour 2001–2002, les résultats obtenus concernant les huit indicateurs décrits à l'intérieur de la Convention de performance et d'imputabilité sont présentés au tableau suivant.

	INDICATEUR	CIBLE 2001–2002	RÉSULTAT 2001–2002	
	AUTOFINANCEMENT			
	Proportion des revenus par rapport aux dépenses			☺
1 -	Pourcentage des revenus du Centre d'expertise	**15,0**	**21,6**	
	ACTIVITÉS HORS QUÉBEC ET INTERNATIONALES			
	Proportion des revenus se rapportant à des activités internationales (en référence aux revenus générés en 1999–2000)			☺
2 -	Pourcentage des revenus provenant des activités internationales	**10,0**	**9,3**	
	COÛT DE REVIENT HORAIRE			
	Prix de revient des services par rapport aux heures qui y sont consacrées			☺
3 -	Coût de revient horaire du Centre d'expertise	**Suivi**	**85,67 $**	
	COÛT DE REVIENT HORAIRE PAR PRODUIT OU SERVICE			
	Prix de revient lié à un produit ou service par rapport aux heures qui y sont consacrées			
3a -	**COÛT DE REVIENT HORAIRE POUR LES ANALYSES DE LABORATOIRE**	Suivi	82,57 $	☺
3b -	**COÛT DE REVIENT HORAIRE POUR LES SERVICES ÉTUDES**	Suivi	106,95 $	☺
3c -	**COÛT DE REVIENT HORAIRE POUR L'ACCRÉDITATION**	Suivi	86,99 $	☺
	ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT			
	Proportion des heures productives qui sont utilisées pour le développement technique et scientifique			☺
4 -	Pourcentage de développement au Centre d'expertise	**7,0**	**10,42**	
	RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE			
	Proportion des activités de développement avec communications scientifiques			☹
5 -	Pourcentage des projets avec communications scientifiques	**70,0**	**55,00**	
	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT			
	Proportion des heures productives utilisées pour la formation et le perfectionnement du personnel permanent			☺
6 -	Pourcentage d'activités de formation et de perfectionnement	**3,0**	**3,01**	
	SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE			
	Indice variant de 0 à 10 établi tous les deux ans à partir d'un sondage effectué auprès de la clientèle			---
7 -	Taux de satisfaction	---	**N. A.**	
	SYSTÈME QUALITÉ			
	Maintien et évolution du système qualité du Centre d'expertise *en fonction des exigences internationales ISO*			☺
8 -	Maintien des homologations ISO	**MAINTIEN**	**MAINTIEN**	

CEAEQ

Cette section présente un bilan relatif aux indicateurs de résultats. Chaque évaluation est composée d'une présentation de la performance en cours d'exercice et d'une analyse de l'évolution quinquennale de chacun des indicateurs, incluant les résultats du présent rapport.

3.1 Indicateurs d'ordre financier

3.1.1 Autofinancement

Résultat 2001–2002

La cible de l'exercice 2001–2002, fixée à 15,0 %, a été largement dépassée avec un taux d'autofinancement de 21,6 %. Ce résultat exceptionnel est principalement attribuable à des revenus non prévus qui ont été générés à la suite de la mise en application, en juin 2001, du nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, compte tenu que le Centre d'expertise est le seul laboratoire accrédité au Québec pour l'analyse de certains des produits normés avec obligation de contrôle (notamment les pesticides). Ce seul volet a contribué pour près de la moitié du dépassement de l'objectif.

Évolution temporelle

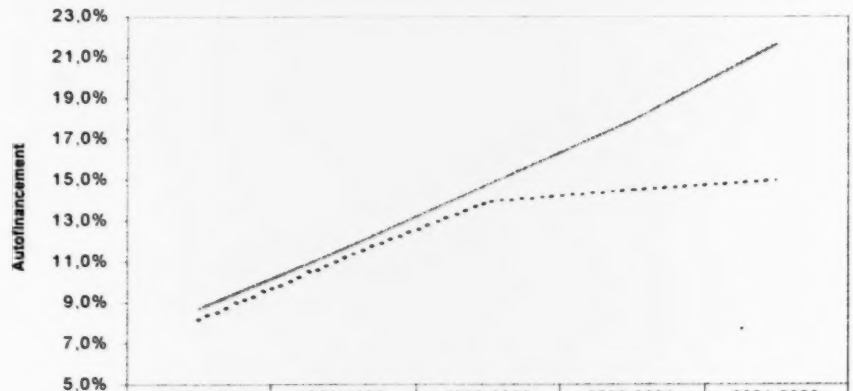

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
------- Cible	8,2%	11,2%	14,0%	14,5%	15,0%
——— Résultat	8,7%	11,6%	14,8%	17,9%	21,6%

La figure ci-dessus montre que le résultat relatif à l'autofinancement a toujours été supérieur à la cible fixée. Au cours des trois premières années, l'écart observé entre la cible et le résultat a été plutôt marginal (moins de 1 %). L'écart des deux dernières années s'est accentué, compte tenu principalement d'une augmentation continue des prestations de services externes pour lesquelles l'entreprise privée ne possède pas d'expertise.

Rapport de gestion 2001-2002
CEAEQ

Cependant, considérant l'état du marché québécois de l'analyse environnementale, il est toutefois prévisible qu'à brève échéance, certaines prestations de services soient prises en charge par le secteur privé, ce qui devrait ramener le résultat annuel près de la cible fixée.

3.1.2 Activités hors Québec et internationales

Résultat 2001–2002

En ce qui concerne les revenus se rapportant aux activités menées hors Québec et à l'échelle internationale, le Centre d'expertise a presque rejoint la cible fixée (10 %) avec un résultat se situant à 9,3 %. Ces revenus proviennent de la vente de matériaux de référence à des laboratoires du Maroc et à l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale, de prestations de services analytiques spécialisés pour le compte d'une compagnie minière au Chili ainsi que d'activités d'accréditation menées au Maroc et au Chili.

Évolution temporelle

Cet indicateur, introduit en 2000–2001 seulement, permet de démontrer l'intérêt de la démarche entreprise pour des services réalisés à l'extérieur du Québec. Depuis, les efforts consentis ont permis de voir progresser les revenus ; ainsi les travaux réalisés hors Québec ont augmenté de 32,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cependant, ce marché reste marginal pour l'organisation et ne permet que de diversifier les sources de revenus requis pour un équilibre budgétaire.

3.1.3 Coût de revient horaire

Résultat 2001–2002

Le suivi du coût de revient des produits et services du Centre d'expertise s'est poursuivi au cours de l'exercice. Il faut rappeler qu'environ 80 % des charges sont des paramètres conventionnés (rémunération, avantages sociaux, loyers, etc.), ce qui limite le contrôle que peuvent avoir les gestionnaires du Centre d'expertise sur l'amélioration de cet indicateur. Malgré les augmentations salariales et celles touchant les approvisionnements, le coût de revient horaire du Centre d'expertise est passé de 85,89 $ (2000–2001) à 85,67 $ pour le présent exercice. De façon particulière, les coûts de revient par produits et services ont subi les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent : de 85,80 $ à 82,57 $ pour les analyses de laboratoire, de 84,01 $ à 106,95 $ pour les services études et enfin de 87,67 $ à 86,99 $ pour les activités du Service de l'accréditation.

Rapport de gestion 2001-2002

CEAEQ

Évolution temporelle

La figure ci-dessous démontre que le coût de revient horaire du Centre d'expertise est assez stable depuis 1997-1998. Il varie entre 84,87 $ et 85,89 $, malgré une croissance des divers éléments économiques (salaires, matériel de laboratoire, etc.).

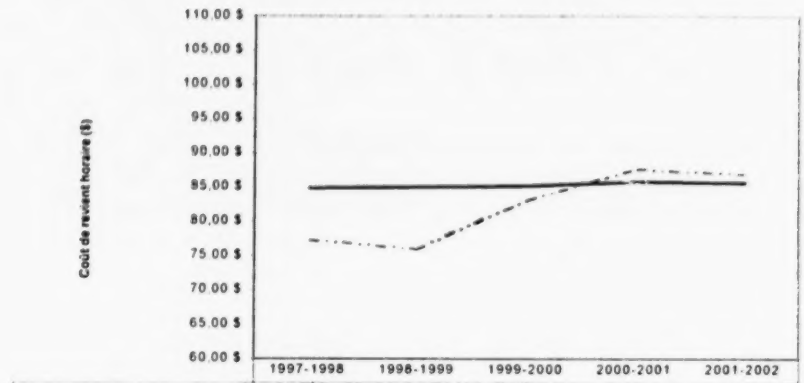

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
CEAEQ	84,87 $	84,96 $	85,10 $	85,89 $	85,67 $
Analyses de laboratoire	87,69 $	87,34 $	87,87 $	85,80 $	82,57 $
Services études	76,76 $	82,83 $	70,70 $	84,01 $	106,95 $
Accréditation	77,29 $	76,00 $	83,09 $	87,67 $	86,99 $

Plus spécifiquement, le coût de revient relatif aux analyses de laboratoire est en baisse et ce, de façon constante depuis quelques années.

En ce qui concerne les services études, la réorganisation administrative liée à la scission officielle du ministère de l'Environnement et de la Faune en 1999–2000 a fait en sorte qu'une équipe a quitté le Centre d'expertise (expertise biolégale faunique). Cette situation a entraîné un réajustement du coût de revient dans ce secteur.

Finalement, le coût de revient relatif à l'accréditation a aussi subi une hausse en raison d'une diversification des activités depuis 1998, ce qui a entraîné un accroissement significatif des ressources. Soulignons toutefois que ces variations semblent se stabiliser à environ 87,00 $ au cours des deux dernières années.

3.2 Indicateurs d'ordre technique et scientifique

En matière d'analyse environnementale, le Centre d'expertise doit assurer un leadership relativement à la transformation et au développement de ce secteur d'activités au Québec, tant en support au Ministère qu'à l'égard de ses partenaires et clients. Dans ce contexte, il s'est fixé des objectifs en matière de développement technique et scientifique, de rayonnement scientifique et de formation.

CEAEQ

3.2.1 Activités de développement

Résultat 2001–2002

Le Centre d'expertise a consacré en 2001–2002 l'équivalent de 12 453 heures au développement technique et scientifique (10,4 % des heures productives), allant au-delà de la cible de 7,0 %. Ce dépassement s'explique par le fait que la clientèle et les partenaires ont financé certains projets de développement. L'ensemble des efforts de développement se sont traduits par la réalisation de 46 activités.

Comme par le passé, le développement méthodologique associé aux analyses de laboratoire constitue une part importante des travaux effectués, surtout dans le contexte de l'évolution des règlements. Parmi ces travaux, mentionnons les développements et les améliorations méthodologiques effectuées en support à la mise en œuvre du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (dosage des composés organiques volatils et semi-volatils, pesticides, etc.) et du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (pesticides, turbidité, parasitologie, etc.).

Aussi, notons les améliorations réalisées afin d'optimiser l'extraction des dioxines et furanes dans diverses matrices (cendres, échantillons solides), les analyses à haute résolution et le dosage des formes chimiques d'antimoine ainsi que les études menées à l'aide de la source ionisation MAB visant à réduire les volumes d'échantillons, économisant ainsi du temps de préparation et de manipulation des échantillons.

Par ailleurs, vingt-huit méthodes ont été soit révisées, soit améliorées, soit développées en réponse aux nouveaux besoins des unités ministérielles ou pour renforcer l'expertise technique et scientifique actuelle.

En marge de ces efforts, les équipes du Centre d'expertise ont travaillé au développement du système de gestion de laboratoire, à la préparation d'une version électronique du Recueil des temps d'analyse ainsi que d'un projet de tableau de bord interne.

Évolution temporelle

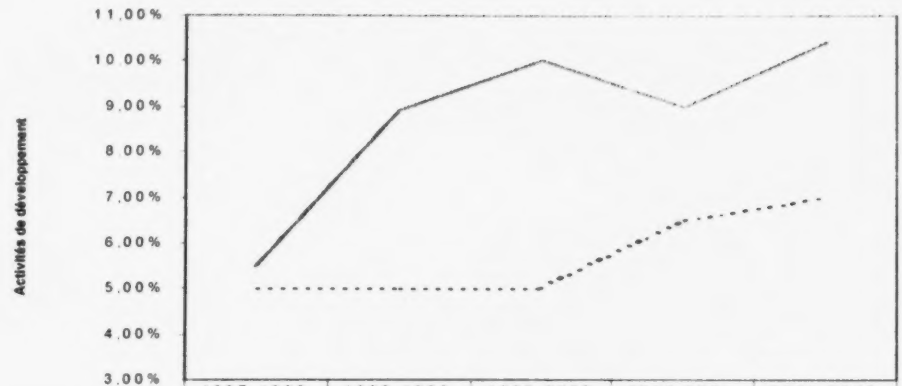

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
------- cible	5,00%	5,00%	5,00%	6,50%	7,00%
——— résultat	5,50%	8,90%	10,00%	9,00%	10,42%

La figure ci-dessus montre que la cible fixée pour l'effort de développement à chacun des exercices financiers a toujours été dépassée. Cette situation a été rendue possible grâce au concours de la clientèle ministérielle qui a intégré, à l'intérieur de sa planification annuelle, une portion significative d'activités de développement dans ses priorités pour la mise en œuvre de nouvelles réglementations et pour l'étude de problématiques environnementales émergentes. Les résultats démontrent qu'un plateau situant le développement aux environs de 10 % d'effort semble atteint.

3.2.2 Rayonnement scientifique

Résultat 2001–2002

En ce qui concerne le rayonnement scientifique, les activités de développement sont regroupées à l'intérieur des onze projets du plan de développement technique et scientifique 2001–2004 du Centre d'expertise. Il a été établi pour 2001–2002, que l'objectif de 70 % des projets devant faire l'objet de communications scientifiques correspondait à huit projets. Six des projets ont fait l'objet d'au moins une communication, soit un équivalent de 55 %, ce qui constitue un résultat appréciable en raison de la mise en œuvre récente du plan de développement (2001). Dans les faits, plusieurs projets inscrits sont encore en voie de réalisation et ils n'ont pas encore atteint l'étape de communications. Ce qui explique le fait que la cible n'a pas été atteinte cette année.

Quinze communications ont toutefois été réalisées et sont réparties en huit présentations, quatre affiches techniques et trois articles scientifiques soumis pour publication.

CEAEQ

Parallèlement, des efforts passés de rédaction scientifique ont été couronnés par la publication du livre « *Environmental Analysis of Contaminated Sites* » dans *l'Ecological and Enviromental Toxicology Series* chez John Wiley & Sons Ltd. Le Centre d'expertise est représenté au sein des éditeurs du livre et en tant qu'auteur ou coauteur de quatre chapitres.

Évolution temporelle

Les deux premières années de la mise en œuvre (2000–2001 et 2001–2002) de ce nouvel indicateur tend à démontrer qu'il ne rejoint pas les cibles fixées. Une attention particulière devra être portée à cet indicateur au cours du prochain exercice.

3.2.3 Formation et perfectionnement

Résultat 2001–2002

L'évaluation de cet indicateur est faite en fonction des heures productives associées à l'effectif régulier et occasionnel. La cible de 3 % fixée pour l'année 2001–2002 a été atteinte puisqu'un total de 3 220 heures (3,01 %) a été consacré à l'acquisition de connaissances. Au total, 93 activités de formation ont été répertoriées, plusieurs de ces activités ont été suivies à l'intérieur de l'organisation et avaient pour objectif de favoriser la diversification des habilités et d'augmenter la productivité des équipes.

Évolution temporelle

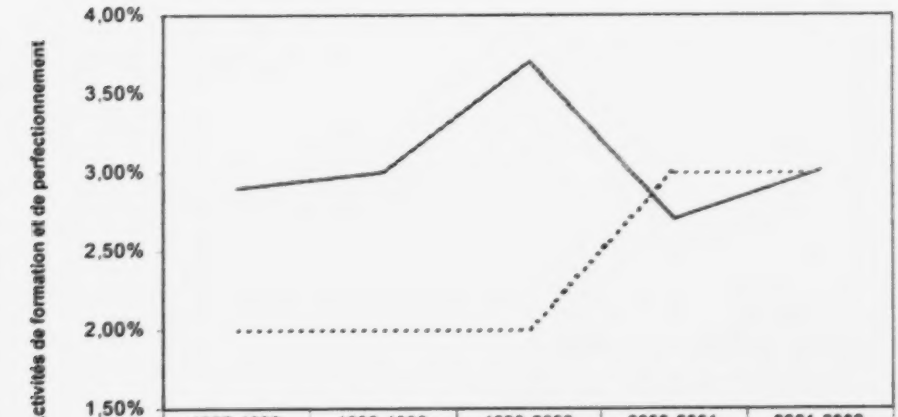

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
------- Cible	2,00%	2,00%	2,00%	3,00%	3,00%
——— Résultat	2,90%	3,00%	3,70%	2,70%	3,01%

Depuis sa création en tant qu'unité autonome de service, le Centre d'expertise a mis en place les moyens pour répondre aux besoins de formation et de perfectionnement des équipes.

Durant la période 1997–2000, la cible visée de 2 % des heures productives a été dépassée à chaque exercice financier.

Pour l'exercice triennal 2000–2003, compte tenu des orientations fixées en matière de services de pointe, la cible a été portée à 3 %. Les résultats obtenus démontrent qu'une stabilité se dessine concernant les efforts de formation.

3.3 Autres indicateurs

3.3.1 Satisfaction de la clientèle

Résultat 2001–2002

En ce qui a trait à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle, les sondages sont réalisés aux deux ans et le dernier a été effectué en 2000-2001. La prochaine enquête est prévue en 2002-2003.

Évolution temporelle

Les sondages de satisfaction de la clientèle sont réalisés à un intervalle de deux ans par une firme spécialisée et le degré de satisfaction est établi selon une échelle de 0 à 10. Deux sondages ont été menés depuis 1997-1998 et les cotes obtenues de 8,1 (1998-1999) et de 8,3 (2000–2001) sont plus que convenables. Ils reflètent un niveau élevé de satisfaction de la clientèle pour les services offerts par le Centre d'expertise.

Le prochain sondage est prévu pour l'exercice financier 2002–2003. À cette occasion, une analyse plus pointue des résultats sera effectuée pour établir les tendances relativement à la satisfaction de la clientèle (accessibilité du service, suivi de la demande, prestation de services, satisfaction du besoin exprimé, respect des délais).

3.3.2 Système qualité

Résultat 2001–2002

Le Centre d'expertise a finalisé les actions requises pour la conformité de son système qualité aux prescriptions du nouveau référentiel international (ISO/CEI 17025). Les représentants du Conseil canadien des normes (CCN) ont procédé, en avril et en juin 2001, aux audits de maintien prévus pour chacun des deux laboratoires ainsi que pour la documentation du système qualité de l'organisation. Les laboratoires du Centre d'expertise sont actuellement en attente des documents confirmant leurs homologations en fonction de la nouvelle norme.

Évolution temporelle

L'indicateur lié aux homologations ISO a été modifié à la suite du premier exercice triennal 1997–2000. Seule l'homologation ISO/CEI Guide 25 a été retenue. Les résultats depuis 1999 démontrent l'avancement du dossier en ce qui a trait aux audits de maintien.

Le volet relatif à l'obtention de l'homologation ISO/CEI 9001 a été abandonné. Son obtention a été jugée non pertinente dans le contexte où l'homologation ISO/CEI Guide 25 correspondait aux besoins réglementaires liés aux prestations du Centre d'expertise.

Finalement, l'élément de l'indicateur relatif à l'obtention d'une reconnaissance internationale en matière de gestion de programme d'accréditation ISO/CEI Guide 58 a été abandonné. Cette reconnaissance ne s'accorde pas, mais s'acquiert par l'expérience et les démonstrations entreprises auprès de ses pairs. Notons que dans ce dernier cas, la reconnaissance par des pairs progresse, puisque le Centre d'expertise a déjà procédé à l'attribution de certificat de reconnaissance de compétences (en accord avec la norme ISO/CEI Guide 25) à des laboratoires hors des frontières du Québec.

Rappelons que le maintien de la reconnaissance ISO exige une programmation continue d'activités de surveillance (audits internes et participation à des évaluations de la performance externes).

Annexes

ANNEXE 1

Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

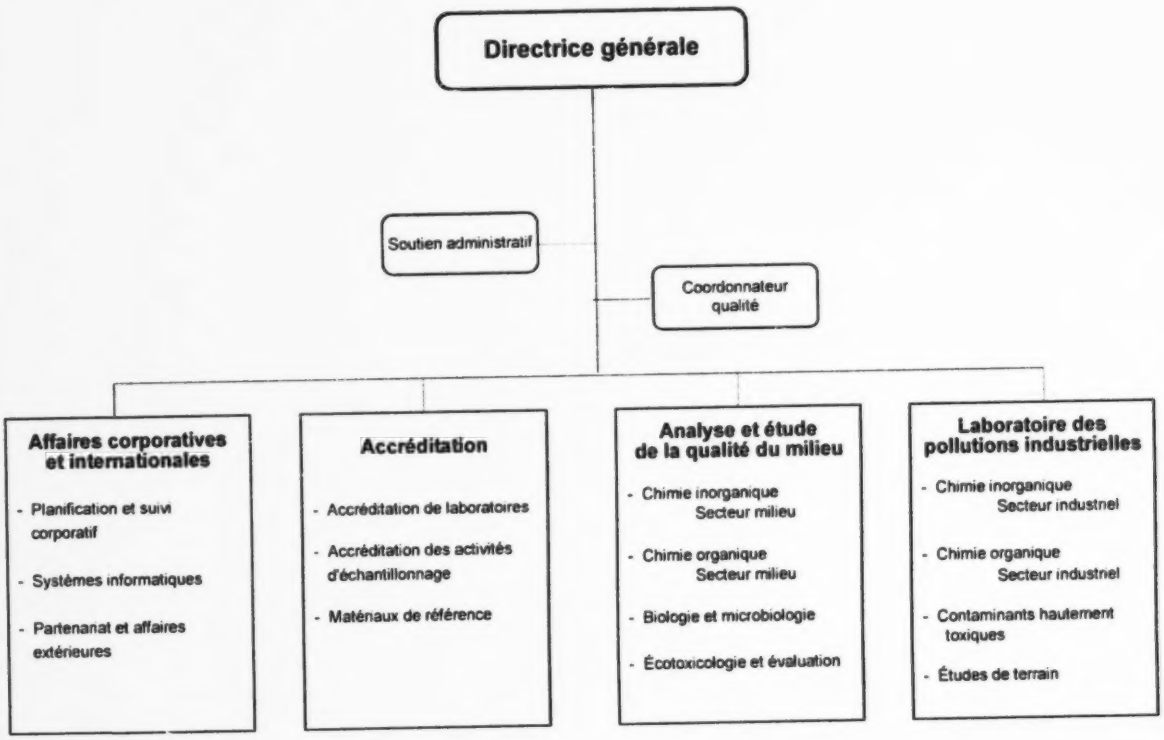

ANNEXE 2

États financiers

RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2001–2002	2000–2001
PRODUITS		
Contributions du gouvernement du Québec (*note 3*)	9 095,3	8 372,2
Revenus liés aux prestations de biens et services (*note 4*)	2 176,9	1 470,1
	11 272,2	9 842,3
CHARGES		
Traitement	5 213,0	4 760,2
Avantages sociaux	790,4	762,6
Location d'espace	2 006,5	2 006,4
Services reçus du Ministère	330,2	454,0
Amortissement des immobilisations	400,3	386,8
Contrats de services et honoraires professionnels	427,6	231,0
Transport, communication et messagerie	259,9	149,0
Fournitures et approvisionnements	922,1	671,7
Autres dépenses	74,5	82,4
	10 424,5	9 504,1
EXCÉDENT		
Excédent des produits sur les charges avant versement au Fonds consolidé du revenu	847,7	338,2
Versement au Fonds consolidé du revenu des revenus assujettis au crédit au net (*note 5*)	350,0	358,8
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	497,7	(20,6)

CEAEQ

ANNEXE 2

États financiers

RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2001–2002	2000–2001
PRODUITS		
Contributions du gouvernement du Québec (*note 3*)	9 095,3	8 372,2
Revenus liés aux prestations de biens et services (*note 4*)	2 176,9	1 470,1
	11 272,2	9 842,3
CHARGES		
Traitement	5 213,0	4 760,2
Avantages sociaux	790,4	762,6
Location d'espace	2 006,5	2 006,4
Services reçus du Ministère	330,2	454,0
Amortissement des immobilisations	400,3	386,8
Contrats de services et honoraires professionnels	427,6	231,0
Transport, communication et messagerie	259,9	149,0
Fournitures et approvisionnements	922,1	671,7
Autres dépenses	74,5	82,4
	10 424,5	9 504,1
EXCÉDENT		
Excédent des produits sur les charges avant versement au Fonds consolidé du revenu	847,7	338,2
Versement au Fonds consolidé du revenu des revenus assujettis au crédit au net (*note 5*)	350,0	358,8
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	497,7	(20,6)

CEAEQ

SURPLUS

De l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2001–2002	2000–2001
SOLDE AU DÉBUT	550,5	571,1
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	497,7	(20,6)
SOLDE À LA FIN	1 048,2	550,5

CEAEQ

BILAN

Au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2001-2002	2000-2001
ACTIF		
À court terme		
Compte à fin déterminée *(note 6)*	1 201,6	681.0
Débiteurs	132,0	117.7
Stocks	40,0	40.0
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	412,5	239.1
	1 786,1	1 077.8
Investissement (parts) dans CSI Environnement, au coût *(note 7)*	15,5	15.5
Immobilisations *(note 8)*	2 387,1	2 469.8
	4 188,7	3 563.1
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	651,2	392.8
Revenus reportés	102,2	150.0
Versement sur le dû au Fonds consolidé du revenu (*note 9*)	109,8	109.8
	863,2	652.6
Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations (*note 10*)	1 498,1	1 471.0
Dû au Fonds consolidé du revenu (*note 9*)	779,2	889.0
Surplus	1 048,2	550.5
	4 188,7	3 563.1

CEAEQ

SURPLUS

De l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2001–2002	2000–2001
SOLDE AU DÉBUT	550,5	571,1
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	497,7	(20,6)
SOLDE À LA FIN	1 048,2	550,5

BILAN

Au 31 mars 2002
(en milliers de dollars)

	2001-2002	2000-2001
ACTIF		
À court terme		
Compte à fin déterminée *(note 6)*	1 201,6	681,0
Débiteurs	132,0	117,7
Stocks	40,0	40,0
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	412,5	239,1
	1 786,1	1 077,8
Investissement (parts) dans CSI Environnement, au coût *(note 7)*	15,5	15,5
Immobilisations *(note 8)*	2 387,1	2 469,8
	4 188,7	3 563,1
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	651,2	392,8
Revenus reportés	102,2	150,0
Versement sur le dû au Fonds consolidé du revenu (*note 9*)	109,8	109,8
	863,2	652,6
Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations (*note 10*)	1 498,1	1 471,0
Dû au Fonds consolidé du revenu (*note 9*)	779,2	889,0
Surplus	1 048,2	550,5
	4 188,7	3 563,1

NOTES COMPLÉMENTAIRES

De l'exercice terminé le 31 mars 2002
(en milliers de dollars pour les tableaux)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (Centre d'expertise) est une unité administrative du ministère de l'Environnement. Le Conseil du trésor a reconnu sa constitution comme unité autonome de service le 13 mai 1997, afin d'implanter la gestion par résultats et poursuivre l'amélioration de sa performance, de sa productivité et de la qualité du service qu'il rend. Afin d'atteindre cet objectif, le Centre d'expertise s'est vu octroyer un certain nombre d'allègements.

La Convention de performance et d'imputabilité intervenue en janvier 2002, vise à concrétiser la transformation de l'unité autonome de service en agence gouvernementale, de manière à souscrire aux modalités prévues dans la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., chapitre A-6.01). Une entente de gestion conclue avec le Conseil du trésor, alloue au Centre d'expertise une marge de manœuvre supplémentaire en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Le Centre d'expertise fournit des services professionnels en matière d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée relatives au domaine de l'environnement. Ses activités et ses ressources sont régies par la *Loi sur le ministère de l'Environnement* (L.R.Q., chapitre M-15.2.1), la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q–2) et les autres lois, règles et procédures en vigueur dans la fonction publique québécoise. Ses activités sont principalement financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Environnement, programme 1 Protection de l'environnement, élément 3 Protection et restauration de l'environnement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre d'expertise ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Toutefois, l'état des flux de trésorerie est absent, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les produits chimiques et autres fournitures de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, selon les taux suivants :

- Équipement de laboratoire 10 %
- Matériel et équipement de bureau 20 %
- Équipement informatique 33 1/3 %

Les frais de développement seront amortis à compter de la mise en opération du système informatique auquel ils se rapportent, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

Les contributions reçues relativement au transfert et à l'acquisition d'immobilisations sont reportées et imputées aux résultats, au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Provision pour congés de maladie et de vacances

Le Centre d'expertise ne comptabilise pas les obligations découlant des congés de maladie et de vacances accumulés par ses employés. Actuellement, la variation annuelle de ces obligations est imputée aux résultats dans l'exercice au cours duquel les employés utilisent ces congés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu que le Centre d'expertise ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Contributions du gouvernement du Québec

	2001–2002	2000–2001
Dépenses – quote-part portefeuille Environnement, pour la réalisation des opérations courantes		
• Traitement	4 972,8	4 622,8
• Fonctionnement	258,0	36,6
	5 230,8	4 659,4
Dépenses – quote-part portefeuille Environnement, pour la réalisation de projets spéciaux		
• Programme d'échantillonnage de puits individuels ou de petits réseaux	365,0	---
• Autres projets spéciaux	81,9	183,6
	446,9	183,6
Contributions additionnelles du gouvernement		
• Avantages sociaux assumés par le gouvernement	790,4	762,6
• Location d'espace assumée par le Ministère	2 006,5	2 006,4
• Services reçus du Ministère	330,2	454,0
	3 127,1	3 223,0
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu	8 804,8	8 066,0
Amortissement des contributions reportées afférentes aux immobilisations	290,5	306,2
	9 095,3	8 372,2

Les avantages sociaux comprennent les cotisations aux régimes de retraite, au Fonds des services de santé, à l'assurance emploi, aux assurances collectives ainsi qu'à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Les services reçus du Ministère comprennent l'utilisation par le Centre d'expertise des ressources du ministère de l'Environnement pour certains biens et services. Ces biens et services sont reçus sans transfert de crédits et font l'objet d'ententes de service. Il s'agit principalement de soutien administratif et informatique.

Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur des biens et services reçus et sont incluses aux postes correspondant des états financiers, à l'exception des charges corporatives non associées directement à la production des biens et services du Centre d'expertise estimées à environ 400 000 $.

Rapport de gestion 2001-2002

CEAEQ

4. Revenus liés aux prestations de biens et services

	2001–2002	2000–2001
Analyses de laboratoire et services études	1 600,8	928,0
Accréditation des laboratoires québécois (*note 5*)	374,0	358,8
Vente de documents techniques et de matériaux de référence	81,7	76,9
Revenus hors Québec et internationaux	89,6	67,8
Autres revenus	30,8	38,6
	2 176,9	1 470,1

5. Revenus assujettis au crédit au net

L'Entente de gestion intervenue avec le Conseil du trésor permet au Centre d'expertise de bénéficier d'un crédit au net associé aux revenus provenant de la tarification des services d'accréditation. Le crédit au net est un mécanisme qui fait en sorte que les revenus qui excédent la prévision inscrite au Livre des crédits, permettent d'augmenter les dépenses dans la mesure et les conditions décrites dans l'Entente de gestion. Les revenus correspondant à la prévision continuent d'être versés au Fonds consolidé du revenu.

Pour 2001–2002, le montant prévu des revenus associés au crédit au net était de 350 000 $, l'excédent s'établit donc à 24 000 $ et est présenté à même les revenus d'accréditation.

6. Compte à fin déterminée

L'utilisation d'un compte à fin déterminée intitulé « Compte pour le financement des unités autonomes de service » est un des allègements consentis par le gouvernement du Québec au Centre d'expertise depuis sa création en 1997. Son utilisation permet le dépôt des sommes reçues dans le cadre de contrats ou d'ententes qui en prévoient leur affectation à des fins spécifiques.

7. Investissements dans CSI Environnement

La Coopérative de solidarité d'expertise environnementale internationale (CSI Environnement) est constituée en vertu de la *Loi des coopératives du Québec* (L.R.Q., chapitre C-67.2). Elle a pour fonction de favoriser l'exportation du savoir-faire en matière de gestion environnementale. En effet, elle regroupe l'expertise d'entreprises privées et gouvernementales aptes à offrir les produits et services appropriés. Le Centre d'expertise est un de ses membres fondateurs et en assure le soutien administratif. Au 31 octobre 2001, la part du Centre d'expertise dans l'avoir déficitaire de CSI Environnement est de 6 000 $.

3. Contributions du gouvernement du Québec

	2001-2002	2000-2001
Dépenses – quote-part portefeuille Environnement, pour la réalisation des opérations courantes		
• Traitement	4 972,8	4 622,8
• Fonctionnement	258,0	36,6
	5 230,8	4 659,4
Dépenses – quote-part portefeuille Environnement, pour la réalisation de projets spéciaux		
• Programme d'échantillonnage de puits individuels ou de petits réseaux	365,0	---
• Autres projets spéciaux	81,9	183,6
	446,9	183,6
Contributions additionnelles du gouvernement		
• Avantages sociaux assumés par le gouvernement	790,4	762,6
• Location d'espace assumée par le Ministère	2 006,5	2 006,4
• Services reçus du Ministère	330,2	454,0
	3 127,1	3 223,0
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu	8 804,8	8 066,0
Amortissement des contributions reportées afférentes aux immobilisations	290,5	306,2
	9 095,3	8 372,2

Les avantages sociaux comprennent les cotisations aux régimes de retraite, au Fonds des services de santé, à l'assurance emploi, aux assurances collectives ainsi qu'à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Les services reçus du Ministère comprennent l'utilisation par le Centre d'expertise des ressources du ministère de l'Environnement pour certains biens et services. Ces biens et services sont reçus sans transfert de crédits et font l'objet d'ententes de service. Il s'agit principalement de soutien administratif et informatique.

Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur des biens et services reçus et sont incluses aux postes correspondant des états financiers, à l'exception des charges corporatives non associées directement à la production des biens et services du Centre d'expertise estimées à environ 400 000 $.

CEAEQ

4. Revenus liés aux prestations de biens et services

	2001–2002	2000–2001
Analyses de laboratoire et services études	1 600,8	928,0
Accréditation des laboratoires québécois (*note 5*)	374,0	358,8
Vente de documents techniques et de matériaux de référence	81,7	76,9
Revenus hors Québec et internationaux	89,6	67,8
Autres revenus	30,8	38,6
	2 176,9	1 470,1

5. Revenus assujettis au crédit au net

L'Entente de gestion intervenue avec le Conseil du trésor permet au Centre d'expertise de bénéficier d'un crédit au net associé aux revenus provenant de la tarification des services d'accréditation. Le crédit au net est un mécanisme qui fait en sorte que les revenus qui excèdent la prévision inscrite au Livre des crédits, permettent d'augmenter les dépenses dans la mesure et les conditions décrites dans l'Entente de gestion. Les revenus correspondant à la prévision continuent d'être versés au Fonds consolidé du revenu.

Pour 2001–2002, le montant prévu des revenus associés au crédit au net était de 350 000 $, l'excédent s'établit donc à 24 000 $ et est présenté à même les revenus d'accréditation.

6. Compte à fin déterminée

L'utilisation d'un compte à fin déterminée intitulé « Compte pour le financement des unités autonomes de service » est un des allègements consentis par le gouvernement du Québec au Centre d'expertise depuis sa création en 1997. Son utilisation permet le dépôt des sommes reçues dans le cadre de contrats ou d'ententes qui en prévoient leur affectation à des fins spécifiques.

7. Investissements dans CSI Environnement

La Coopérative de solidarité d'expertise environnementale internationale (CSI Environnement) est constituée en vertu de la *Loi des coopératives du Québec* (L.R.Q., chapitre C-67.2). Elle a pour fonction de favoriser l'exportation du savoir-faire en matière de gestion environnementale. En effet, elle regroupe l'expertise d'entreprises privées et gouvernementales aptes à offrir les produits et services appropriés. Le Centre d'expertise est un de ses membres fondateurs et en assure le soutien administratif. Au 31 octobre 2001, la part du Centre d'expertise dans l'avoir déficitaire de CSI Environnement est de 6 000 $.

8. IMMOBILISATIONS

	2001–2002			2000–2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de laboratoire	6 183,1	4 265,3	1 917,8	2 059,7
Matériel et équipement de bureau	10,7	2,1	8,6	9,0
Équipement informatique	589,9	494,8	95,1	50,5
Système informatique en développement	365,6		365,6	350,6
	7 149,3	4 762,2	2 387,1	2 469,8

Le coût des immobilisations a été reconstitué en considérant les acquisitions depuis 1990-1991. En conséquence, le Centre d'expertise dispose de biens dont le coût est exclu de ce calcul, puisqu'ils ont été acquis antérieurement à cette période. Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante. Le coût des immobilisations acquises au cours de l'année s'élève à 317 600 $ (2000–2001 : 762 000 $). Pour l'exercice, l'amortissement des immobilisations s'établit à 400 300 $ (2002–2001 : 386 800 $).

9. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	2001–2002	2000–2001
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, remboursable par versements annuels à même le solde du compte à fin déterminée, au rythme de l'amortissement des immobilisations auxquelles il refère, échéant en 2011	889,0	998,8
Versement échéant en deçà d'un an	(109,8)	(109,8)
	779,2	889,0

Les versements sur l'emprunt s'établissent à 109 800 $ par exercice de 2003 à 2009, puis à 91 300 $ en 2009–2010 et finalement à 29 100 $ pour le dernier terme en 2010–2011.

CEAEQ

10. Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

	2001–2002	2000–2001
Solde au début	1 471,0	1 015,2
Quote-part investissement – portefeuille Environnement	302,6	411,4
Autres investissements assumés par le Ministère	15,0	350,6
Amortissement des contributions reportées	(290,5)	(306,2)
Solde à la fin	1 498,1	1 471,0

11. Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre d'expertise participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre d'expertise imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 275 500 $ (2000–2001 : 265 800 $). Les cotisations du Centre d'expertise envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur et sont assumées par le gouvernement du Québec.

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Centre d'expertise est apparenté avec tous les ministères et les Fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre d'expertise n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. Chiffres comparatifs

Les chiffres de 2000–2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001–2002.

CEAEQ

8. IMMOBILISATIONS

	2001–2002			2000–2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de laboratoire	6 183,1	4 265,3	1 917,8	2 059,7
Matériel et équipement de bureau	10,7	2,1	8,6	9,0
Équipement informatique	589,9	494,8	95,1	50,5
Système informatique en développement	365,6		365,6	350,6
	7 149,3	4 762,2	2 387,1	2 469,8

Le coût des immobilisations a été reconstitué en considérant les acquisitions depuis 1990-1991. En conséquence, le Centre d'expertise dispose de biens dont le coût est exclu de ce calcul, puisqu'ils ont été acquis antérieurement à cette période. Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante. Le coût des immobilisations acquises au cours de l'année s'élève à 317 600 $ (2000–2001 : 762 000 $). Pour l'exercice, l'amortissement des immobilisations s'établit à 400 300 $ (2002–2001 : 386 800 $).

9. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	2001–2002	2000–2001
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, remboursable par versements annuels à même le solde du compte à fin déterminée, au rythme de l'amortissement des immobilisations auxquelles il réfère, échéant en 2011	889,0	998,8
Versement échéant en deçà d'un an	(109,8)	(109,8)
	779,2	889,0

Les versements sur l'emprunt s'établissent à 109 800 $ par exercice de 2003 à 2009, puis à 91 300 $ en 2009–2010 et finalement à 29 100 $ pour le dernier terme en 2010–2011.

10. Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

	2001–2002	2000–2001
Solde au début	1 471,0	1 015,2
Quote-part investissement – portefeuille Environnement	302,6	411,4
Autres investissements assumés par le Ministère	15,0	350,6
Amortissement des contributions reportées	(290,5)	(306,2)
Solde à la fin	1 498,1	1 471,0

11. Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre d'expertise participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre d'expertise imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 275 500 $ (2000–2001 : 265 800 $). Les cotisations du Centre d'expertise envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur et sont assumées par le gouvernement du Québec.

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Centre d'expertise est apparenté avec tous les ministères et les Fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre d'expertise n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. Chiffres comparatifs

Les chiffres de 2000–2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001–2002.